

Rennes, le 24 août 2025

A : Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Madame la directrice Générale de l'ARS Bretagne

Courrier par messagerie électronique avec Accusé de réception numérique

Objet : Préavis de Grève départemental

Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Madame la directrice générale de l'ARS Bretagne

Par la présente, le Syndicat Sud Santé Sociaux d'Ille-et-Vilaine dépose un préavis de grève reconductible **pour la période du mercredi 10 septembre 2025, à partir de 00h00 (zéro heure), jusqu'au 30 septembre 2025, minuit (24h).**

En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces deux journées.

Il concerne en Ille-et-Vilaine l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation, qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus, ainsi qu'aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent, immédiatement, sur :

- Le Retrait du projet de budget présenté par le gouvernement Bayrou, qui comporte notamment la suppression de deux jours fériés et le projet d'une année dite « blanche » pour les prestations sociales.

Syndicat SUD Santé Sociaux Ille-et-Vilaine

CH Guillaume Régnier - 108, avenue du Général Leclerc – CS 60838 – 35708 RENNES Cedex 7
Tél. : 02 99 87 99 05 ou 07 85 69 92 44 – E-mail : sudsantesociaux35@gmail.com

Web : www.sudsantesociaux35.org

- Le Retrait du projet de baisse de l'indemnisation chômage à hauteur de 4 milliards / an et abrogation des précédentes réformes en ce qu'elles réduisent les droits d'accès au chômage.
- Contre les annonces d'une hausse inférieure à 2%, la fixation d'un ONDAM à hauteur des besoins réels du système de santé, qui finance l'existant et permettent la réouverture des centaines de milliers de lits fermés et l'investissement hospitalier sans recourir à la dette.
- Le retrait de tout dispositif instituant des jours de carences et une diminution de la rémunération en arrêt maladie, et en particulier la baisse de 10% de la rémunération des fonctionnaires lors des 3 premiers mois d'arrêt

En opposition à cette politique brutale d'austérité, nous revendiquons :

- Fixation de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans maximum, pour 37,5 annuités de cotisations
- Prise en compte de la pénibilité dans nos secteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux par un âge de départ à 55 ans pour les catégories actives
- Une nouvelle réduction du temps de travail, 32 heures de jour sur 4 jours/SEMAINE, 28 heures de nuit
- Un salaire net minimum à 1700€ ;
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble du personnel soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la Fonction Publique Hospitalière en plus des 183€ mensuel pour les exclu.es du Ségur.
- L'égalité salariale Femmes-Hommes
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- La Sécurité Sociale à 100%, financée par les cotisations sociales et gérée par les représentant.e.s des travailleur-eus-es et des usager-e-s, avec un maintien à 100% de la rémunération lors des arrêts maladie, sans jours de carence.
- L'unification et la socialisation des secteurs sanitaires, sociaux et médico-Sociaux en un unique Secteur de la Santé, avec un Statut public modernisé pour l'ensemble de ses travailleur-euses.

Nous vous remercions de votre diligence à diffuser le présent préavis dans les établissements et structures concernés.

Pour SUD Santé Sociaux 35
Yves MORICE



Secrétaire départemental

Syndicat SUD Santé Sociaux Ille-et-Vilaine

CH Guillaume Régnier - 108, avenue du Général Leclerc – CS 60838 – 35708 RENNES Cedex 7

Tél. : 02 99 87 99 05 ou 07 85 69 92 44 – E-mail : sudsantesociaux35@gmail.com

Web : www.sudsantesociaux35.org